

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, sont mis à la disposition de la presse :

La Cour a tenu le jeudi 15 septembre 1960, à 16 heures, au Palais de la Paix à La Haye, la première des audiences publiques consacrées aux plaidoiries en l'affaire de la sentence arbitrale rendue par le roi d'Espagne le 23 décembre 1906 (Honduras c. Nicaragua).

Le Président de la Cour a d'abord annoncé que le Juge Basdevant ne pouvait siéger pour le moment en raison de son état de santé. Il a ensuite procédé à l'installation des deux juges ad hoc nommés par les Parties : M. Roberto Ago, professeur de droit international à l'Université de Rome, et le professeur Francisco Urrutia Holguín, ambassadeur de Colombie. Enfin, après avoir constaté la présence des agents des Parties, il a donné la parole à l'agent du Gouvernement du Honduras.

L'agent du Gouvernement du Honduras (M. Ulloa, ambassadeur du Honduras aux Pays-Bas), a fait une brève déclaration; puis M. Paul De Visscher, professeur de droit international public à l'Université de Louvain, l'un des conseils de ce Gouvernement, a commencé sa plaidoirie. Il la continuera à l'audience qui s'ouvrira demain 16 septembre, à 10 heures 30.

*
* *

Note pour MM. les représentants de la presse, relative aux communiqués pendant les audiences en l'affaire de la sentence arbitrale rendue par le roi d'Espagne le 23 décembre 1906

MM. les représentants de la presse pouvant assister à chaque audience et se procurer chaque jour dans la soirée le compte rendu de la journée, le Greffe se propose de ne pas publier pendant les audiences le communiqué habituel, lequel se borne à indiquer le nom du ou des orateurs et la date de la prochaine audience. Une exception sera faite toutefois dans le cas où la prochaine audience est fixée à un autre jour que le lendemain.

La Haye, le 15 septembre 1960